

L'église Saint-Philippe rouvre ses portes

Un événement attendu depuis 2010 a fait la joie des Moulinois, samedi matin : l'inauguration de l'église Saint-Philippe. Le maire Marie-Christine Meunier et son équipe ont ouvert ce moment solennel en présence d'élus et des membres des entreprises qui ont œuvré sur l'édifice religieux.



ENFIN ! Marie-Christine Meunier coupe le ruban, avec Frédéric Néraud, Nadine Quaix, Claude de Ganay, Hugues Saury, Jean-Noël Cardoux, Jean-Pierre Sueur et Michel Lechauve (*de g. à d.*).

Mille feux

Les travaux ont été réalisés sous la conduite d'Alexandre Bonassieux, architecte spécialisé dans le patrimoine. En compagnie de Marie-Christine Meunier, il a commenté les réalisations, des extérieurs au portail. Le maire a coupé le ruban symbolique. À l'intérieur, sous les rayons du soleil perçant les vitraux, l'édifice brillait de mille feux. Des panneaux y présentent les différentes étapes de la restauration.

Ce week-end, tous ont pu visiter l'église compo-

sée d'une nef à vaisseau unique s'ouvrant à l'ouest par un portail en plein

cintré décoré à pointes de diamant. Elle accueillera à nouveau mariages et ob-

sèques, mais aussi des concerts et expositions. ■

Jean-Luc Marchand

Plusieurs sources de financement

Le montant des travaux est de 283.048 €. Ils concernent la toiture, les façades et leurs enduits, les voûtes et enduits intérieurs, la restauration des vitraux, des grilles de protection et des bases des colonnes du portail. Le petit village a reçu un coup de pouce du conseil général du Loiret, à hauteur de 110.000 €. Le sénateur Jean-Pierre Sueur a versé 10.000 €, tirés de sa réserve parlementaire. La souscription a atteint

32.120 € au 31 décembre 2016. Un grand nombre de Moulinois ont apporté leur contribution au projet, les associations 2.600 €. Claude Guedj, Yves Merlhe, François-Henri Pinault et Benjamin Tranchant, généreux donateurs, ont permis, dès 2014, d'atteindre le plafond de 15.000 € nécessaire à l'attribution de la subvention de la Fondation du patrimoine de 35.000 €, et de la Sauvegarde de l'art français (12.000 €).